

<https://www-artweb.univ-paris8.fr/?Inscriptions-1320>

artweb

Inscriptions

- Menu - Départements - Arts et technologies de l'image - Licence 3 -

Date de mise en ligne : jeudi 21 juillet 2011

Copyright © UFR Arts, philosophie, esthétique Université Paris 8 ©2011 -

Tous droits réservés

Modalités d'inscription à ATI 2022-2023

La période de candidature en Arts et Technologie de l'Image pour l'année universitaire 2022-2023 aura lieu du **11 au 25 mars 2022**.

Durant cette période, vous pouvez candidater à ATI via la plateforme officielle de l'Université Paris 8 :
<https://appscol.univ-paris8.fr/admission-inscription/>

Si votre dossier avec book est accepté, vous recevrez une convocation à un entretien oral avec l'équipe pédagogique. La date prévue aura lieu début mai.

Pour toutes questions administratives ou organisationnelles (notamment concernant la constitution de votre book), n'hésitez pas à consulter notre section dédiée : <https://www.ati-paris8.fr/admission/>

Pour intégrer la première année (licence 3) d'Arts et Technologie de l'Image, vous devez :

Être titulaire d'un BAC+2, soit 120 ECTS ;

Ou bien, postuler par équivalence (concerne les diplômes en cours d'obtention). Il sera nécessaire de fournir les résultats scolaire et de valider 120 ECTS.

Cas particulier pour les étudiants étrangers

Les cours étant en français, il est indispensable pour les étudiants non-francophones de justifier leurs compétences de langue. Selon la procédure de l'Université de Paris 8, à titre indicatif, il est demandé au moins un des certificats suivants :

Inscriptions

1. TCF B2 en cours de validité.
2. DELF B2.
3. Pour le TEF, B2 en cours de validité avec 14/20 minimum à l'expression écrite.

De plus pour les candidats étranger il est aussi demandé de postuler via <https://appscol.univ-paris8.fr/admission-inscription/>

Le secrétariat.